

Ici on agit !

Beaujolais

En 2022, il sera possible de jeter davantage de déchets dans les poubelles jaunes

Retardée par l'incendie de l'usine Nicollin en juillet 2019, l'extension des consignes de tri devrait être mise en place le 1er février sur le territoire du Sytraival. Il sera alors possible de jeter tous les emballages (sacs plastiques, pots de yaourt, flacons de shampoings compris) dans la poubelle jaune.

Par **Pierre COMET** - 26 nov. 2021 à 19:00 - Temps de lecture : 4 min



L'extension des consignes de tri promet de faire bondir d'au moins 30 % le nombre de déchets jetés dans les poubelles jaunes. Photo Progrès /Julia BEAUMET

Le Sytraival avait, initialement, prévu d'emboîter le pas à la Métropole de Lyon. Et de lancer, juste six mois après elle, mi-2020, l'extension de la consigne de tri. Mais ce calendrier n'a finalement

pas pu être tenu... Il s'est consumé, le 20 juillet 2019, dans [l'incendie du centre de tri de Saint-Fons du groupe Nicollin](#), qui venait tout juste d'être modernisé pour permettre aux habitants du territoire de jeter tous les emballages plastiques, métal, papier et carton dans une seule et même poubelle à couvercle jaune. « Cela va nous prendre du temps pour nous retourner », avait alors prévenu la direction du syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes. Elle ne s'était malheureusement pas trompée...

À la recherche d'un nouveau prestataire

Deux et demi après le fait divers, il n'est toujours pas possible de jeter des sacs en plastique, des pots de yaourt, des flacons de shampoing ou des tubes de dentifrices dans les bacs jaunes du territoire, géré par le Sytraival. Toutefois - sauf nouvelle calamité -, cela ne devrait plus tarder. « Nous souhaitons mettre en œuvre l'extension des consignes de tri le 1er février 2022 », informe Jean-Paul Chemarin, président du Sytraival. « Pour ce faire, nous venons de lancer deux appels d'offres. Le premier lot porte sur les déchets d'emballages et le second, sur les multimatériaux. Nous avons reçu plusieurs propositions que nous sommes en train d'étudier. Ces nouveaux contrats succéderont aux marchés provisoires de deux ans, que nous avons signés avec Suez, à Firminy, pour gérer en urgence nos déchets après l'incendie ».

Selon nos informations, le groupe Nicollin, [qui vient d'inaugurer un centre de tri ultramoderne sur les cendres de l'ancien](#), se serait positionné. Et il tiendrait la corde pour remettre la main sur les déchets triés des neuf collectivités, adhérentes du syndicat.

Objectif : faire baisser le refus de tri

L'extension des consignes de tri promet de faire bondir d'environ 30 % le nombre de déchets jetés dans les poubelles jaunes ; ce qui va imposer aux collectivités membres d'adapter leurs modes de collecte.

Cette évolution devrait, par ailleurs, réduire le refus de tri (quand un déchet est trié à tort). Du moins, c'est ce qu'espère le Sytraival... car les chiffres ne sont pas bons sur le territoire. Spécialement depuis l'émergence du Covid. « Nous ne savons pas pourquoi, mais la crise sanitaire a eu pour effet une dégradation des flux dans tout le pays », confie Isabelle Mutter, directrice du syndicat mixte. « Sur notre territoire, ce relâchement a porté le refus de tri à près de 30 %, contre 24 à 25 % auparavant. Nous voulons redescendre à 20 %, avec l'extension du tri. C'est primordial pour l'environnement, mais aussi en termes de coûts (le refus de tri a coûté 318 000 euros TTC en 2021). Pour atteindre cet objectif, il faut que les habitants acquièrent de nouveaux réflexes. Cela passe par une grande campagne de communication, qui va démarrer incessamment. Le Sytraival va y prendre pleinement sa part. Nous attendons aussi que nos collectivités relaient la bonne parole. Et s'impliquent sur ce sujet. Pour les inciter, nous avons prévu de mettre en place un système de bonus-malus en fonction du pourcentage de leur refus de tri. »

« Ne pas trier, c'est gaspiller de l'argent » : ces chiffres qui en disent long

Trier et donner une nouvelle vie aux déchets recyclables n'est pas seulement bon pour la planète. C'est aussi profitable pour le porte-monnaie des administrés. Selon des données transmises par le Sytraival, il y a une différence de frais très significative, selon qu'un déchet recyclable est jeté ou non dans la bonne poubelle. Le verre ne coûte, par exemple, que deux euros la tonne aux collectivités adhérentes, quand il est correctement déposé dans un silo, car il peut être revendu aux sociétés qui le recyclent. En revanche, lorsque le verre est jeté au milieu des

ordures ménagères, son prix explose. Les collectivités doivent déboursier 188 euros la tonne. Soit un écart de 176 euros par tonne !

Le delta est plus important encore concernant les matières plastiques. Leur collecte et leur traitement dans une poubelle normale coûtent 188 euros la tonne. En revanche, quand le plastique est trié et peut donc être revendu avec le soutien d'éco-organisme, chaque tonne rapporte 110 euros. Ce qui équivaut à une différence de 298 euros. « Ne pas trier, c'est gaspiller de l'argent », conclut Isabelle Mutter, directrice du Sytraival. « Il faut que le message passe. »

Les piles usagées, de « véritables fléaux »

Elles sont les pires ennemis du Sytraival. Et plus globalement de tous les acteurs de la gestion des déchets. Elles, ce sont les piles et les batteries usagées. Chaque année, elles causent des départs de feu, voire de véritables incendies, en étant jetées dans des poubelles grises ou jaunes, au lieu d'être triées et déposées dans des collecteurs spécifiques. « Il est très probable que l'incendie de notre centre de Quincieux survenu le 11 septembre ait été causé par une pile jetée au mauvais endroit », avance Jean-Paul Chemarin. « Il en est de même pour un camion, qui s'est embrasé sur le territoire du syndicat mixte intercommunal de destruction des ordures ménagères. Les piles usagées sont de véritables fléaux ».

Pour tenter d'y mettre un terme, le Sytraival prévoit de lancer une grande campagne de sensibilisation. Il sera notamment rappelé que la plupart des déchetteries et grandes surfaces sont équipées de collecteurs de piles et batteries.